

PROCOLE SANITAIRE

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

L'accueil sera limité à 10 personnes (enfants et assistantes maternelles inclus).

L'ACCUEIL DES ASSISTANTES MATERNELLES

- ✚ Les assistantes maternelles doivent signaler tous symptômes et/ou des risques de contamination. Dans ce cas, l'accès aux ateliers sera refusé pendant 14 jours. La prise de la température des enfants devra être effectuée par l'assistante maternelle avant l'arrivée aux ateliers, si supérieure à 38°5 et/ou toux, l'enfant ne sera pas accueilli.
- ✚ Une inscription sera demandée à chaque assistante maternelle avant l'atelier.
- ✚ Respecter le marquage au sol, le sens de circulation et la distanciation minimale d'1m.
- ✚ Chaque assistante maternelle doit venir avec son propre masque.
- ✚ Chaque assistante maternelle devront se laver les mains avec un savon ou avec du gel hydro alcoolique mis à disposition sur chaque site.
- ✚ Limiter l'apport de matériel de l'extérieur (ex : sacs des enfants dans la limite du possible).

L'ACCUEIL DES ENFANTS

- ✚ Chaque enfant devra se laver les mains.
- ✚ Limiter le contact entre les enfants.
- ✚ Dès leur arrivée, les assistantes maternelles procéderont au lavage des mains de l'enfant.
- ✚ Les assistantes maternelles surveilleront la température des enfants dès que cela leur semblera nécessaire.
- ✚ Les enfants effectueront les activités sur table par groupe de 4/5, en respectant la distanciation minimale d'1m entre eux. Un marquage « ludique » sur les tables sera indiqué. Un nombre de chaise sera installé en fonction des besoins selon l'activité.
- ✚ Eviter le brassage des personnes dans les espaces de change et les sanitaires.
- ✚ L'utilisation des jeux et jouets lessivables est privilégiés. Ils seront rangés par caisses pour faciliter leur nettoyage après chaque usage.
- ✚ Les jeux en libre accès seront limités et seront nettoyés et désinfectés dans le lave-vaisselle ou la machine à laver en fonction des sites.
- ✚ Organisation d'un roulement de caisses de jeux facilement nettoyable pour l'identification du propre et du sale, lieu de stockage défini dans les zone ou le matériel sera lavé (régis ou salle destinée à cet effet).

Les locaux :

- ✚ Les locaux utilisés pour les ateliers seront nettoyés et désinfectés avant et après chaque utilisation par le RAM.

Site Chablis : l'agent d'entretien effectuera l'entretien et la désinfection des salles le jeudi et le vendredi après-midi.

Site Pontigny : l'agent d'entretien effectuera l'entretien et la désinfection des salles le lundi et le mardi juste après l'atelier.

Site de Ligny-Le-Châtel : l'agent d'entretien communal effectuera le nettoyage de la salle avant chaque animation. Tandis que l'animatrice procédera au nettoyage et la désinfection après l'atelier.

Site de Vermenton: L'animatrice procédera au nettoyage et à la désinfection avant et après les ateliers.

Site de Mailly-la-Ville: L'animatrice procédera au nettoyage et à la désinfection avant et après les ateliers.

Site de Bazarnes: L'animatrice procédera au nettoyage et à la désinfection avant et après les ateliers.

Site de Lucy-sur-Cure: L'animatrice procédera au nettoyage et à la désinfection avant et après les ateliers.

- ✚ Les sols des pièces sans enfants ; une fois par jour avec des lavettes humides, pas d'aspirateur ni de balai.
- ✚ Le produit de nettoyage est un virucide NF EN 14476.

La vaisselle :

- ✚ En cas de collation ou atelier culinaire sur les sites de Chablis et Pontigny, la vaisselle sera lavée au lave-vaisselle sur un cycle à 60°.
- ✚ Sur les sites de Ligny-Le-Châtel, Vermenton, Mailly-la-Ville, Bazarnes et Lucy-sur-Cure, du matériel jetable sera utilisé.

La qualité de l'air :

- ✚ Aérer 4 fois par jour les pièces durant 10 minutes.
- ✚ L'usage des climatisations est interdit sauf en cas d'épisodes caniculaires.

